

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1616

1^{er} août 2007

SOMMAIRE

Accor Hôtels Luxembourg SA	77567	Europe Trading Services S.à r.l.	77530
Anciennes Tanneries de Wiltz s.à.r.l.	77523	Fiduciaire Générale du Nord S.A.	77522
Anciennes Tanneries de Wiltz s.à.r.l.	77522	Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l. ...	77528
Anticimex Reinsurance S.A.	77536	Financière Daunou 14 S.A.	77544
AUB French Logistics No 2 Company S.à r.l.	77568	Global Capital Group SA	77539
AUB French Logistics No 4 Company S.à r.l.	77523	High Tech Investments S.A.	77541
Automotive Components Europe S.A. ...	77568	HK (Luxembourg) S.A.	77555
Capucine S.A.	77524	Immo Echternach s.à.r.l.	77523
Capucine S.A.	77562	Immogrund S.A.	77532
CEC-LUX S.à r.l.	77537	Inforad Holding S.A.	77541
CEREP Asnières S.à r.l.	77529	Jing Tai S.à.r.l.	77568
CEREP Bac S.à.r.l.	77529	Joly Caprichoso S.à.r.l.	77524
CEREP Bedford S.à r.l.	77530	Menuis'Art Sàrl	77526
CEREP Corvin One S.à r.l.	77525	Michael Investments S.A.	77522
CEREP Imprimerie S.à r.l.	77525	MIRALICE, Société Civile Immobilière ...	77540
CEREP Investment Birmingham S.à r.l. ..	77527	Modern Re S.A.	77530
CEREP Investment Brahms S.à.r.l.	77526	New Mersey Lux S. à r. l.	77534
CEREP Investment Bristol S.à.r.l.	77528	OHL Finance S.à r.l.	77522
CEREP Investment Ex Libri S.à.r.l.	77526	Patrimonium Opportunity II S.à r.l.	77563
CEREP Investment S S.à.r.l.	77525	Performance Group S.A.	77529
CEREP Investment S S.à.r.l.	77531	PharmaLuxInvest S.A.	77523
CEREP Investment T S.à.r.l.	77542	Phytolux International Pharmaceutical Company S.A.	77525
CEREP Ivry Seine S.à r.l.	77525	Roof Russia S.A.	77527
CEREP Monument Investment S.à.r.l. ...	77527	Rudy Holding S.à r.l.	77527
CEREP Valmy S.à r.l.	77537	Sefmep Luxembourg S.A.	77524
CEREP Vivienne S.à r.l.	77530	Spinningfields Square S.à r.l.	77534
DH New Investment IV S.à r.l.	77555	Tenaris S.A.	77528
Dover Luxembourg Holdings Sàrl	77528	Uplace Management S.A.	77524
Dover Luxembourg S.N.C.	77526	Uplace Management S.A.	77562
EnergyMixx Europe S.A.	77523	Vensolis S.A.	77544
EOIV Management Company S.à r.l.	77568	VINCI Park Services Luxembourg S.A. ..	77524
		West Grove S.à r.l.	77529

Anciennes Tanneries de Wiltz s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9550 Wiltz, 42A, rue Joseph Simon.
R.C.S. Luxembourg B 103.088.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANCIENNES TANNERIES DE WILTZ SARL
Signature

Référence de publication: 2007076326/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2007, réf. DSO-CF00194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070082857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Fiduciaire Générale du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 92.717.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 mai 2007 au siège social

Les associés acceptent la démission de Madame Marie-José Steinborn comme membre du Conseil d'Administration et nomment comme nouveau membre du Conseil d'Administration pour une durée de 2 ans, mandat expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008:

Monsieur Marc Meyers, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, avenue du Pasteur, 147, L-2311, Luxembourg.

F. Prost / A. Sassel / M.-J. Steinborn
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007076321/591/16.

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2007, réf. DSO-CF00216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070082816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Michael Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 54.487.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075223/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08587. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

OHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 83.066.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007075481/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07991. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Immo Echternach s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.020.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMO ECHTERNACH SARL

Signature

Référence de publication: 2007076328/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2007, réf. DSO-CF00191. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070082874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Anciennes Tanneries de Wiltz s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9550 Wiltz, 42A, rue Joseph Simon.
R.C.S. Luxembourg B 103.088.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANCIENNES TANNERIES DE WILTZ SARL

Signature

Référence de publication: 2007076323/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2007, réf. DSO-CF00196. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070082847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**EmixE, EnergyMixx Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. PharmaLuxinvest S.A.).**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.
R.C.S. Luxembourg B 84.062.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47374 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007076346/211/12.

(070083369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

AUB French Logistics No 4 Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.072.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour AUB FRENCH LOGISTICS No 4 COMPANY S.à r.l., Société à responsabilité limitée

C. Specke

Gérant

Référence de publication: 2007075901/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07641. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070081881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Joly Caprichoso S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 163, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 68.644.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076158/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07381. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

VINCI Park Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 17.020.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2007

Sur proposition du Conseil d'Administration, la société MAZARS est nommée réviseur d'entreprise pour l'exercice 2007.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour VINCI PARK SERVICES LUXEMBOURG SA
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2007076492/514/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Uplace Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Capucine S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 118.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007076352/239/13.

(070083052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Sefmep Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 8, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 42.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 juin 2007.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007076691/241/13.

(070083235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

PHYPHACO S.A., Phytolux International Pharmaceutical Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 113.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076807/242/10.

(070083205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Ivry Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.534.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47672 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076733/211/11.

(070083219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Investment S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.268.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47560 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076731/211/11.

(070083222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Corvin One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.672.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47570 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076726/211/11.

(070083225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Imprimerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.537.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47568 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076718/211/11.

(070083231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Investment Ex Libri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.496.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47565 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076708/211/11.

(070083067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Investment Brahms S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.495.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47566 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076706/211/11.

(070083070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Menuis'Art Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
R.C.S. Luxembourg B 107.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2007.

R. Arrendorff
Notaire

Référence de publication: 2007076641/218/12.

(070083233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Dover Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 554.338.025,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 89.408.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 juin 2007

Le mandat des quatre gérants:

- Monsieur Dean Santucci, demeurant 14, Lilac drive, USA - 11791 Syosset, New-York,
- monsieur Philippe Santin, demeurant 25, rue Gaston Wateau, F-60460 Précy sur Oise,
- Monsieur Richard Campion, demeurant 2, Wares Close, Winterborne, Kingston, GB-DT 11 9BS Blandford Forum, Dorset et

- Monsieur Roman Steiger, demeurant 151, Rheinaurstrasse, D-53225 Bonn

est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076482/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Investment Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.267.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47666 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076625/211/11.

(070083249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Monument Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.991.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47663 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076630/211/11.

(070083246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Roof Russia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.487.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007076663/202/12.

(070083262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Rudy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 125.207.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mai 2007

- 1) L'associé unique a décidé d'augmenter le nombre de gérants de deux à trois, avec effet immédiat.
- 2) L'associé unique a décidé de nommer Madame Mary Ann Sigler, Chief financial Officer, né le 25 août 1954 dans l'Etat d'Ohio (USA), demeurant PLATINIUM EQUITY, LLC, 360 North Crescent Drive, CA 90210 Beverly Hills, Californie (USA) en qualité de gérant ayant un pouvoir de signature B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pierre Metzler (gérant, avec pouvoir de signature A),
2. Madame Eva Monica Kalawski (gérant, avec pouvoir de signature B),
3. Madame Mary Ann Sigler (gérant, avec pouvoir de signature B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076474/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Dover Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.431.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 juin 2007

Le mandat des quatre gérants:

- Monsieur Dean Santucci, demeurant 14, Lilac Drive, USA - 11791 Syosset, New-York,

- Monsieur Philippe Santin, demeurant 25, rue Gaston Wateau, F-60460 Précý sur Oise,

Monsieur Richard Campion, demeurant 2, Wares Close, Winterborne, Kingston, GB-DT 11 9BS Blandford Forum, Dorset et

Monsieur Roman Steiger, demeurant 151, Rheinaurstrasse, D-53225 Bonn

est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076484/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Investment Bristol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.497.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47665 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007076339/211/11.

(070083290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.685.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47490 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007076341/211/11.

(070083284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Tenaris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.203.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007076354/239/12.

(070082913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Bac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.533.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47567 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076714/211/11.

(070083064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Performance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 117.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007076687/202/12.

(070083377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Asnières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.647.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47569 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076721/211/11.

(070083227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

West Grove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.494.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 101.698.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 11 septembre 1996 à Oranjestad, Aruba et transférée de Aruba au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 18 juin 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 922 du 16 septembre 2004, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 mars 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 840 du 3 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007075350/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06663. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Modern Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 34.097.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 juin 2007

L'Assemblée Générale du 12 juin 2007 nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Anders Fällman,
- Monsieur Lars Nordstrand,
- Monsieur Jan-Erik Svensson.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée nomme également ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour la société MODERN RE S.A.
SINSER (LUXEMBOURG) SARL
Signature

Référence de publication: 2007075479/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP Bedford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.279.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47676 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076748/211/11.

(070083216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Vivienne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.536.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47673 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076342/211/11.

(070083296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Europe Trading Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 109.782.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075232/1182/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07938. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

CEREP Investment S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.268.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of May,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588) (the «Memorial»), (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT S S.à r.l. a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.268 and incorporated by deed drawn up on 12 April 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 1345 dated 12 July 2006 (page 64533), (the «Company»);

represented by Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to enact the following:

1.- The articles of associations of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed dated 13 February 2007, drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger pre-named, published in the Memorial number 867, dated 12 May 2007, page 41609 (the «Written Resolutions») pursuant to which the currency of the Company has been changed from Euro to British Pounds further to an exchange rate as of 1st July 2006 (GBP 0.69278 for EUR 1.-).

2.- It results from later verifications that a clerical error occurred in the calculation of the conversion and therefore in the establishment of the share capital and the number of shares held by the Sole Shareholder.

As a matter of fact, before the rectification, further to the Written Resolutions, article 6 of the Articles read as follows:

«The unit capital is fixed at eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,860.-) represented by four hundred and forty-three (443) units of twenty British Pound (GBP 20.-) each.»

After the rectification, which shall have retroactive effect as of 1st July 2006, article 6 of the Articles, which has to be amended accordingly, shall now read as follows:

«The unit capital is fixed at eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,660.-) represented by four hundred and thirty-three (433) units of twenty British Pound (GBP 20.-) each.»

«GBP 8,860.-» being replaced by «GBP 8,660.-» and «443» units by «433» units.

The present deed is to be filed with the Luxembourg Registre de commerce et des sociétés and published in the Mémorial.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C,

Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005 (page 42588) (le «Mémorial»), (l'«Associé Unique»);

en sa qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT S.S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.268 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 12 avril 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 1345 daté du 12 juillet 2006 (page 64533), (la «Société»);

représenté par Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par un acte du 13 février 2007, instrumenté par le notaire Maître Joseph Elvinger précité, publié au Mémorial numéro 867 du 12 mai 2007, page 41609 (les «Résolutions Ecrites») en vertu desquelles la devise du capital social de la Société a été changée d'Euros en Livres Sterling au taux de change du 1^{er} juillet 2006 (GBP 0,69278 pour EUR 1,-).

2.- Il résulte de vérifications ultérieures qu'il y a eu une erreur matérielle lors du calcul de la conversion et partant dans l'établissement du montant du capital social et du nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique.

Avant la présente rectification, suite aux Résolutions Ecrites, l'article 6 des Statuts avait la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.860,-) représenté par 443 (quatre cent quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.»

Après la rectification, devant avoir effet rétroactif au 1^{er} juillet 2006, l'article 6 des Statuts, qui devra être modifié en conséquence, aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660,-) représenté par 433 (quatre cent trente-trois) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.»

«GBP 8.860,-» étant remplacé par «GBP 8.660,-» et «443» parts sociales étant remplacé par «433» parts sociales.

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, Relation: LAC/2007/10198. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076238/211/99.

(070083221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Immogrund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 68.642.

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de IMMOGRUND S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte notarié daté du 12 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 355 du 19 mai 1999, page 17024.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 68.642. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Corinne Waldung, économiste, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia Roger, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 10B, rue des Merovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société;

2.- Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société par la suppression pure et simple du capital autorisé existant de la Société et toute référence à celui-ci dans les statuts de la Société

3.- Modification de l'article dix (10) des statuts de la Société par la suppression simple de son troisième et dernier alinéa;

4.- Acceptation avec décharge pleine et entière de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

5.- Nomination des sociétés CRITERIA S.à r.l., PROCEDIA S.à r.l. et de Monsieur Gabriel Jean, aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société et fixation de la durée de leurs mandats.

6.- Nomination de la société MARBLEDEAL LIMITED aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social fixé à trente-huit mille euros (38.000,- EUR) étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 10B, rue des Merovingiens, L-8070 Bertrange et décide en conséquence de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. ».

Deuxième résolution

Le délai de cinq (5) ans autorisé par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, par lequel le conseil d'administration a eu la possibilité d'augmenter son capital social à l'intérieur du capital autorisé, étant dépassé, l'Assemblée décide de supprimer à l'article cinq (5) des statuts le capital social autorisé de la Société et toute référence à celui-ci dans ses statuts, de sorte que l'article cinq (5) se lise désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-huit mille euros (38.000,- EUR) représenté par trois cent quatre-vingt (380) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société en supprimant simplement son troisième et dernier alinéa, rédigé comme suit:

«La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes en fonctions de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement des mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer les sociétés et la personne suivantes aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes de la Société IMMOGRUND S.A., leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2012:

A) Administrateurs:

1.- PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);

2.- CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);

3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

B) Commissaire aux comptes:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Waldung, P. Angé, S. Roger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007, Relation: EAC/2007/4092. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007075965/239/103.

(070082921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**New Mersey Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Spinningfields Square S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.637.

In the year two thousand seven, on the twenty-first day in the month of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CLEISTHENES LIMITED, with registered office at Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland, Company Number: 385949,

duly represented by Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

that said appearing party is the sole member of SPINNINGFIELDS SQUARE S. à r. l., with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 123 637, incorporated by deed of the undersigned notary on the 17th day of January 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 405 of the 20th day of March 2007, (the «company»).

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the company, represented as stated here above, acting in lieu of the extraordinary general meeting, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to change the company's denomination from SPINNINGFIELDS SQUARE S. à r. l. into NEW MERSEY LUX S. à r. l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole member decides to amend article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

« **Art. 1.** There exists NEW MERSEY LUX S. à r. l. a limited liability company governed by these articles and by the relevant legislation.»

Third resolution

The sole member decides to delete the par value of the corporate units and to convert the company's corporate capital currency from Euro (EUR) into British Pounds (GBP) at the conversion rate agreed of 1.- EUR= 0.68106693 GBP.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole member decides to amend article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

« **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at eight thousand five hundred thirteen pounds sterling and thirty-four Pence (8,513.34 GBP) divided into one hundred and twenty-five (125) corporate units without nominal value.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about thousand euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CLEISTHENES LIMITED, ayant son siège social à Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland, Numéro d'enregistrement: 385949,

ici représentée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

qu'elle est la seule et unique associée de la société SPINNINGFIELDS SQUARE S. à r. l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 123.637, constituée le 17 janvier 2007 par acte du notaire instrumentant publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 405 du 20 mars 2007, (la «société»).

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la raison sociale de la société de SPINNINGFIELDS SQUARE S. à r. l. en NEW MERSEY LUX S. à r. l.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NEW MERSEY LUX S. à r. l., régie par les présents statuts et par les dispositions légales.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise du capital social d'Euro en Livres Sterling (GBP) au taux de conversion convenu de 1,- EUR = 0,68106693 GBP.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à huit mille cinq cents treize livres sterling et trente-quatre Pence (8.513,34 GBP) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2007, Relation: EAC/2007/5456. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007074887/239/101.

(070081205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Anticimex Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 mai 2007

L'Assemblée Générale du 15 mai 2007 nomme au poste d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Mikael Roos,
- Monsieur Mats Samuelsson,
- Monsieur Karl-Ove Andersson,
- Madame Clare Hargreaves.

L'Assemblée nomme DELOITTE S.A., comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour la société ANTICIMEX REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007075482/682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP Valmy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.332.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47674 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007076340/211/11.

(070083287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEC-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 129.014.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den fünfzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Martin Keilen, Dipl.-Ing. (FH), wohnhaft in D-54293 Trier, Vordere Heide 84.
- 2.- Frau Silvia Keilen geborene Lehnen, Kauffrau, wohnhaft in D-54293 Trier, Vordere Heide 84.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name. Sitz. Zweck. Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung CEC-LUX S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Luft- und klimatechnischen Geräten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Martin Keilen, Dipl.-Ing. (FH), wohnhaft in D-54293 Trier, Vordere Heide 84, achtzig Anteile	80
2.- Frau Silvia Keilen geborene Lehnen, Kauffrau, wohnhaft in D-54293 Trier, Vordere Heide 84, zwanzig Anteile	20
.....	20
Total: ein hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

Erklärung

Die Kompartmenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Silvia Keilen geborene Lehnen, Kauffrau, wohnhaft in D-54293 Trier, Vordere Heide 84.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Keilen, S. Lehnen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 juin 2007, Relation: ECH/2007/659. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 25. Juni 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007074993/201/99.

(070081652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Global Capital Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 82.767.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

FOXTREE CONSULTING LIMITED, dont le siège est établi aux Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3174, Road Town, Tortola,

Représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding GLOBAL CAPITAL GROUP S.A., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg section B 82.767, a été constituée sous la dénomination COLLECT INVESTMENT S.A. en date du 14 juin 2001 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1243 du 28 décembre 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding GLOBAL CAPITAL GROUP S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

III.- Que la mandante est l'actionnaire unique de la société GLOBAL CAPITAL GROUP S.A.

IV.- Que la mandante, en sa qualité de liquidateur, a décidé de dissoudre et de liquider la société GLOBAL CAPITAL GROUP S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la mandante déclare qu'elle a réglé tous les engagements et dettes de la société GLOBAL CAPITAL GROUP S.A.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la mandante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société GLOBAL CAPITAL GROUP S.A. est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- Euros.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9348. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075667/211/48.

(070082401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

MIRALICE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim.

R.C.S. Luxembourg E 3.694.

 —
STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Ferreira Martins Belmiro, employé privé, né à Coimbra (P) le 7 avril 1962, demeurant à L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim; et

2. Madame Pinheiro Pereira Maria Alice, employée privé, née à Chaves (P) le 19 octobre 1960, demeurant à L-5240 Sandweiler, 24, rue Principale.

Lesquels comparants agissant comme dit ci avant ont arrêtés comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir exclusivement pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 2. La société prend la dénomination de MIRALICE, Société Civile Immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix des participants.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Ferreira Martins Belmiro, précité	50 parts
2. Madame Pinheiro Pereira Maria Alice, précitée	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part le suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les prédicts associés se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Ferreira Martins Belmiro, précité, employé privé, né à Coimbra (P) le 7 avril 1962, demeurant à L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers, par la seule signature du gérant. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

3) Le siège social de la société est établi au L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Ferreira Martins, M. A. Pinheiro Pereira, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, LAC/2007/11306. — Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007076265/202/69.

(070083091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Inforad Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. High Tech Investments S.A.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 108.546.

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIGH TECH INVESTMENTS S.A., ayant son siège social situé à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1066 du 20 octobre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Eric Pralong, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien Rodrigues, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de HIGH TECH INVESTMENTS S.A. en INFORAD HOLDING S.A. et modification conséquente de l'article 1 des statuts.

2. Divers.

Après délibération, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en INFORAD HOLDING S.A. L'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination INFORAD HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signés avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, J. Rodrigues, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9967. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075056/211/52.

(070081726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

CEREP Investment T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.257.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588) (the «Memorial»), (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT T S.à r.l. a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.257 and incorporated by deed drawn up on 12 April 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 1345 dated 12 July 2006 (page 64525), (the «Company»);

represented by Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to enact the following:

1.- The articles of associations of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed dated 13 February 2007, drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger pre-named, published in the Memorial number 867, dated 12 May 2007, page 41603 (the «Written Resolutions») pursuant to which the currency of the Company has been changed from Euro to British Pounds further to an exchange rate as of 1st July 2006 (GBP 0.69278 for EUR 1.-).

2.- It results from later verifications that a clerical error occurred in the calculation of the conversion and therefore in the establishment of the share capital and the number of shares held by the Sole Shareholder.

As a matter of fact, before the rectification, further to the Written Resolutions, article 6 of the Articles read as follows:

«The unit capital is fixed at eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,860.-) represented by four hundred and forty-three (443) units of twenty British Pound (GBP 20.-) each.»

After the rectification, which shall have retroactive effect as of 1st July 2006, article 6 of the Articles, which has to be amended accordingly, shall now read as follows:

«The unit capital is fixed at eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,660.-) represented by four hundred and thirty-three (433) units of twenty British Pound (GBP 20.-) each.»

«GBP 8,860.-» being replaced by «GBP 8,660.-» and «443» units By «433» units.

The present deed is to be filed with the Luxembourg Registre de commerce et des sociétés and published in the Mémorial.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005 (page 42588) (le «Mémorial»), (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT T S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.257 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 12 avril 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 1345 daté du 12 juillet 2006 (page 64525), (la «Société»);

représenté par Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par un acte du 13 février 2007, instrumenté par le notaire Maître Joseph Elvinger précité, publié au Mémorial numéro 867 du 12 mai 2007, page 41603 (les «Résolutions Ecrites») en vertu desquelles la devise du capital social de la Société a été changée d'Euros en Livres Sterling au taux de change du 1^{er} juillet 2006 (GBP 0,69278 pour EUR 1,-).

2.- Il résulte de vérifications ultérieures qu'il y a eu une erreur matérielle lors du calcul de la conversion et partant dans l'établissement du montant du capital social et du nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique.

Avant la présente rectification, suite aux Résolutions Ecrites, l'article 6 des Statuts avait la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.860,-) représenté par 443 (quatre cent quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.»

Après la rectification, devant avoir effet rétroactif au 1^{er} juillet 2006, l'article 6 des Statuts, qui devra être modifié en conséquence, aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660,-) représenté par 433 (quatre cent trente-trois) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.»

«GBP 8.860,-» étant remplacé par «GBP 8.660,-» et «443» parts sociales étant remplacé par «433» parts sociales.

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, Relation: LAC/2007/10199. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075547/211/99.

(070082247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Vensolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 111.332.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2007

Point n ° 1.

A l'unanimité, la démission de Madame Brugmans Fabienne de son poste d'administrateur est acceptée.

Point n ° 2.

A l'unanimité, la démission de Monsieur Van Ranst Alain de son poste d'administrateur est acceptée.

O. Homerin / F. Brugmans / A. Van Ranst.

Référence de publication: 2007074705/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 7 mars 2007, réf. DSO-CC00041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070080938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Financière Daunou 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.294.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FINANCIERE DAUNOU 14 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 19 January 2007, not yet published in the Mémorial C and registered with the Trade and Companies Register at Luxembourg under number B 124.294. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The meeting is declared open at 16.30 o'clock with Patrick Mouterde, financial Director, residing in Paris in the chair, Dominique Robyns, auditor, residing in Luxembourg.

who appointed as secretary Dominique Robyns, auditor, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To set the nominal value of the shares at one euro (EUR 1.-) by converting each existing share of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) into one point twenty-five (1.25) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and allot such shares to the existing shareholder.

2 To create two classes of shares having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of incorporation and to subsequently convert the existing shares of the Company into shares qualified as Class A shares.

3 To set the duration of the Company for a term ending on 1 March 2057.

4 To increase the corporate capital by an amount of six million one hundred eighteen thousand euro (EUR 6,118,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to six million one hundred forty-nine thousand euro (EUR 6,149,000.-).

5 To issue five million one hundred seventy-one thousand fifty-four (5,171,054) new Class A shares and nine hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (946,946) new Class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of incorporation and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

6 To accept subscription for these new Class A shares and new Class B shares and accept payment in full for such new shares by contributions in cash.

7 To create an authorised capital in an amount of six hundred fourteen million nine hundred thousand euro (EUR 614,900,000.-) divided into six hundred ten million nine hundred thousand (610,900,000) Class A shares and four million (4,000,000) Class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to authorise the Board of Directors, during a period ending five (5) years after the date of publication in the Mémorial C of the resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, creating the authorized capital, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

8 To fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase, the creation of an authorised capital and the creation of two classes of shares and to reflect the rights attached to such classes of shares.

9 To set the number of directors at nine (9) and appoint new directors in replacement of all current directors.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation and upon consideration of a report prepared by the board of directors of the Company, which report shall be annexed to the present deed, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to set the nominal value of the shares at one euro (EUR 1.-) by the conversion of each existing share of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) into one point twenty-five (1.25) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-), such new shares to be allotted to the existing shareholders in proportion of their shareholding in the Company.

Second resolution

The general meeting resolved to create two classes of shares having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of incorporation and to subsequently convert the existing shares of the Company into shares qualified as Class A shares.

Third resolution

The general meeting resolved to set the duration of the Company for a term ending on 1 March 2057.

Fourth resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six million one hundred eighteen thousand euro (EUR 6,118,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to six million one hundred forty-nine thousand euro (EUR 6,149,000.-).

Fifth resolution

The general meeting resolved to issue five million one hundred seventy-one thousand fifty-four (5,171,054) new Class A shares and nine hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (946,946) new Class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of incorporation and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Sixth resolution**Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Mr Nicolas Gauzès, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of FINANCIERE DAUNOU 11 S.A., by virtue of a proxy as referred under (ii) hereabove.

FINANCIERE DAUNOU 11 S.A. declared to subscribe for five million one hundred seventy-one thousand fifty-four (5,171,054) new Class A shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment for such new shares in amount of five million one hundred seventy-one thousand fifty-four euro (EUR 5,171,054.-) by a contribution in cash.

Thereupon has appeared Mr Nicolas Gauzès, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of FINANCIERE DAUNOU 12 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) having a share capital of EUR 3,993,000.- and registered with the Trade and Companies Register at Luxembourg under number B 124.295, by virtue of a proxy given under private seal.

FINANCIERE DAUNOU 12 S.à r.l. declared to subscribe for nine hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (946,946) new Class B shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment for such new shares in amount of nine hundred forty-six thousand nine hundred forty-six euro (EUR 946,946.-) by a contribution in cash.

The amount of six million one hundred eighteen thousand euro (EUR 6,118,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the new shares to the subscribers as described above.

Seventh resolution

The general meeting, upon consideration of the report of the board of directors, resolved to create an authorised capital in an amount of six hundred fourteen million nine hundred thousand euro (EUR 614,900,000.-) divided into six hundred ten million nine hundred thousand (610,900,000) Class A shares and four million (4,000,000) Class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to authorise the Board of Directors, during a period ending five (5) years after the date of publication in the Mémorial C of these resolutions, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

Eighth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase, the creation of an authorised capital and the creation of two classes of shares and to reflect the rights attached to such classes of shares. The articles of incorporation will from now on read as follows:

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name FINANCIERE DAUNOU 14 S.A.

Art. 2. The Company is established for a period ending on 1 March 2057. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on holding companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at six million one hundred forty-nine thousand euro (EUR 6,149,000.-), represented by five million two hundred two thousand fifty-four (5,202,054) class A shares and nine hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (946.946) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, carrying one voting right in the general meeting of shareholders.

All the shares are in nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The authorised capital of the Company is set at six hundred fourteen million nine hundred thousand euro (EUR 614,900,000.-) divided into six hundred ten million nine hundred thousand (610,900,000) class A shares and four million (4,000,000) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The board of directors is authorised and empowered, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company documenting the creation of the authorised capital in the Mémorial C and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The board of directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorised capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Shares of any shareholder shall be redeemable at any time at the option of the Company, but not at the option of the shareholder, upon the following terms and conditions (a «Compulsory Redemption»):

(i) The Company assesses that a shareholder (the «Defaulting Shareholder») failed to comply with any of its obligations in relation to its shareholding in the Company under any agreement with inter alia the Company (an «Event of Default»).

(ii) Subject to the occurrence of an Event of Default, the Company may call for redemption any or all of the shares held by the Defaulting Shareholder at their subscription price, and in case the subscription price paid upon issuance of the shares held by the Defaulting Shareholder varied from one share to another, the average subscription price paid in relation to all the shares held by the Defaulting Shareholder (the «Redemption Price»)

(iii) The Company shall exercise its rights to redeem shares by delivering a written notice of redemption to the Defaulting Shareholder at the address recorded in the Company's share register (the «Redemption Notice») not less than eight (8) days prior to the date designated in the notice as the redemption date (the «Redemption Date»). The Redemption Notice shall include (a) the number of shares redeemed, (b) the Redemption Price, (c) the Redemption Date and (d) the Event of Default justifying the redemption.

(iv) At the Redemption Date, provided the Redemption Price has been paid in full or, in the event that the Defaulting Shareholder does not accept such payment, deposited in full with the LUXEMBOURG CAISSE DE CONSIGNATION where it will remain freely available to the Defaulting Shareholder, the Company will register the repurchase of the shares in the shareholders' register notwithstanding any discussion as to the existence of the Event of Default by the Defaulting Shareholder or delay in the delivery by the Defaulting Shareholder of the certificates for the shares redeemed, if any.

Without prejudice to the right for the Company to proceed with a Compulsory Redemption, the Company can also proceed to the repurchase of any of its own shares within the limits laid down by the law.

Class B shares may be transferred only with the unanimous written consent of the holders of the class A shares. Should such approval not be granted, the holder of class B shares willing to sell its shares may request the Company to purchase its shares or should the Company not be in a position to purchase such class B shares, the holders of class A shares shall procure that the class B shares offered are purchased by any person designated by them and approved by unanimous vote of the holders of the class A shares. For a period of five years from the incorporation of the Company such shares shall be purchased at the lower of (i) the Redemption Price and (ii) the purchase price offered by the third party, acting in good faith, willing to purchase such class B shares and after the initial period of five years from the incorporation of the Company such shares shall be purchased at the higher of (i) the Redemption Price and (ii) the purchase price offered by the third party, acting in good faith, willing to purchase such class B shares.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The meetings of the board of directors will be validly held provided that the majority of directors be present.

The resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The board of directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant releases with or without payment.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the board of directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the board of directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Tuesday in the month of June at 2 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 14. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the above, the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Any allocation of dividend shall be made in the following order of priority:

1 First, class A shares will have a priority in the distribution of 100% of the dividends until the total aggregate amount of dividends received by the class A shares since incorporation of the Company exceeds nine hundred thirty million euro (EUR 930,000,000.-) (the «Dividend Cap»).

2 Thereafter, any further dividend distributed shall be allotted to the class A shares and the class B shares in proportion to their participation in the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Subject to the conditions laid down by Luxembourg law and in compliance with the present Article, the board of directors may decide to pay an interim dividend. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such interim dividend.

Dissolution, liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company, including without limitation the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds (boni de liquidation) shall be distributed to the shareholders in the following order of priority:

3 First, class B shares will have a priority in the distribution of 100% of the net liquidation proceeds until the total aggregate amount received by the holders of the class B shares is equal to the product of (i) the fraction of the share capital of the Company represented by the class B shares multiplied by (ii) the lower of (x) the Dividend Cap and (y) the amount of dividends previously distributed to the holders of class A shares.

4 Thereafter, the remaining net liquidation proceeds shall be allotted exclusively to the class A shares.

Applicable law

Art. 17. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Ninth resolution

The general meeting resolved not to adopt any resolution in relation with 8th.point of the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 66,000.- (sixty-six thousand Euro).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FINANCIERE DAUNOU 14 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 janvier 2007, pas encore publié au Mémorial C et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 124.294. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée est déclarée ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Patrick Mouterde, demeurant à Paris.

qui désigne comme secrétaire Dominique Robyns, réviseur d'entreprise à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Nicolas Gauzès, avocat à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Fixation de la valeur nominale des actions à un euro (EUR 1,-) par conversion de chaque action existante d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) en un virgule vingt-cinq (1,25) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et allocation de ces actions aux actionnaires existants.

2 Création de deux catégories d'actions ayant les droits et privilèges attachés tels que définit par la proposition de refonte des statuts de la Société et conversion subséquente des actions existantes de la Société en actions de catégorie A.

3 Fixation du terme de la Société au 1^{er} mars 2057.

4 Augmentation du capital social de la société d'un montant de six million cent dix-huit mille euros (EUR 6.118.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à six million cent quarante-neuf mille euros (EUR 6.149.000,-).

5 Emission de cinq million cent soixante-et-onze mille cinquante-quatre (5.171.054) nouvelles actions de catégorie A et neuf cent quarante-six mille neuf cent quarante-six (946.946) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action, ayant les droits et privilèges attachés tels que définit par la proposition de refonte des statuts de la Société et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

6 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions de catégorie A et nouvelles actions de catégorie B et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par apports en espèces.

7 Création d'un capital autorisé d'un montant de six cent quatorze millions neuf cent mille euro (EUR 614.900.000,-) représenté par six cent dix millions neuf cent mille (610.900.000) actions de catégorie A et quatre millions (4.000.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action et autoriser le Conseil d'Administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication au Mémorial C des résolutions de l'assemblée générale ou de l'associé unique, selon le cas, créant le capital autorisé au Mémorial à (i) réaliser toute augmentation de capital social jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé en une ou plusieurs fois, le cas échéant, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) émettre des droits sous une forme quelconque conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires donnant droit de souscrire de telles actions (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

8 Refonte complète des statuts afin de refléter l'augmentation de capital, la création du capital autorisé et la création des deux catégories d'actions ainsi que les droits attachés à ces actions.

9 Fixation du nombre d'administrateurs à neuf (9) et nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs actuels.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération et après considération du rapport préparé par le conseil d'administration, lequel rapport restant annexé à la présente, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer la valeur nominale des parts sociales à un euro (EUR 1,-) par conversion de chaque action existante d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) en un virgule vingt-cinq (1,25) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et d'attribuer ces actions aux actionnaires existants en proportion des actions actuellement détenues par eux.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de créer deux catégories d'actions ayant les droits et privilèges attachés tels que définit par la proposition de refonte des statuts de la Société et de convertir subséquemment les actions existantes de la Société en actions de catégorie A.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidée de fixer le terme de la Société au 1^{er} mars 2057.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de six million cent dix-huit mille euros (EUR 6.118.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à six million cent quarante-neuf mille euros (EUR 6.149.000,-).

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre cinq million cent soixante-et-onze mille cinquante-quatre (5.171.054) nouvelles actions de catégorie A et neuf cent quarante-six mille neuf cent quarante-six (946.946) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action, ayant les droits et privilèges attachés tels que définit par la proposition de refonte des statuts de la Société et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de l'adoption de ces résolutions.

Sixième résolution

Souscription paiement

Ensuite M. Nicolas Gauzès s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de FINANCIERE DAUNOU 11 S.A., précitée, en vertu d'une procuration prémentionnée sous le point (ii) ci-dessus.

FINANCIERE DAUNOU 11 S.A. a déclaré souscrire cinq million cent soixante-et-onze mille cinquante-quatre (5.171.054) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en espèces d'un montant de cinq million cent soixante-et-onze mille cinquante-quatre euro (EUR 5.171.054,-).

Ensuite M. Nicolas Gauzès s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de FINANCIERE DAUNOU 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au capital social de 3.993.000,- euro immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.295, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

FINANCIERE DAUNOU 12 S.à r.l. a déclaré souscrire neuf cent quarante-six mille neuf cent quarante-six (946.946) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en espèces d'un montant de neuf cent quarante-six mille neuf cent quarante-six euro (EUR 946.946,-).

Le montant de six million cent dix-huit mille euros (EUR 6.118.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et ledits paiements et d'attribuer les nouvelles actions nouvelles aux souscripteurs tel que décrit ci-dessus.

Septième résolution

L'assemblée générale, après considération du rapport préparé par le conseil d'administration, a décidée de créer un capital autorisé d'un montant de six cent quatorze millions neuf cent mille euro (EUR 614,900,000,-) représenté par six cent dix millions neuf cent mille (610,900,000) actions de catégorie A et quatre millions (4,000,000) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action et autorise le Conseil d'Administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication au Mémorial C des résolutions de l'assemblée générale ou de l'associé unique, selon le cas, créant le capital autorisé au Mémorial à (i) réaliser toute augmentation de capital social jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé en une ou plusieurs fois, le cas échéant, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) émettre des droits sous une forme quelconque conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires donnant droit de souscrire de telles actions (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé la refonte intégrale des statuts afin de refléter l'augmentation de capital, la création du capital autorisé et la création des deux catégories d'actions ainsi que les droits attachés à ces actions.

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: FINANCIERE DAUNOU 14 S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée expirant le 1^{er} mars 2057. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à six millions cent quarante-neuf mille euro (EUR 6.149.000,-), représenté par cinq millions deux cent deux mille cinquante-quatre (5.202.054) actions de catégorie A et neuf cent quarante-six mille neuf cent quarante-six (946.946) actions de catégorie B de un euro (EUR 1,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent quatorze millions neuf cent mille euro (EUR 614.900.000,-) représenté par six cent dix millions neuf cent mille (610.900.000) actions de catégorie A et quatre millions (4.000.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté à (i) réaliser toute augmentation de capital social jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé en une ou plusieurs fois, le cas échéant, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) émettre des droits sous une forme quelconque conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires donnant droit de souscrire de telles actions (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication au Mémorial C des résolutions de l'assemblée générale créant le capital autorisé et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout fondé de pouvoir dûment autorisé de la Société ou à tout autre personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé. A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé qui a été réalisée dans les formes prévues par la loi par le conseil d'administration le présent article sera modifié afin de refléter cette modification.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les actions de tout actionnaire peuvent être rachetées à tout moment au choix de la Société, mais pas au choix de l'actionnaire, sous les conditions qui suivent (le «Rachat Obligatoire»):

(i) La Société estime qu'un actionnaire («l'Actionnaire Défaillant») a manqué à l'une de ses obligations découlant de sa participation dans la Société en relation avec un contrat quelconque conclu inter alia avec la Société (le «Défaut»).

(ii) Sous réserve de l'occurrence d'un Défaut, la Société peut demander le rachat de tout ou partie des actions détenues par l'Actionnaire Défaillant au prix de souscription, et dans le cas où le prix de souscription des actions détenues par l'Actionnaire Défaillant varie d'une action à une autre, au prix moyen de souscription payé par rapport à toutes les actions détenues par l'Actionnaire Défaillant (le «Prix de Rachat»).

(iii) La Société peut exercer son droit de racheter des actions en délivrant une note écrite de rachat à l'Actionnaire Défaillant à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires de la Société (la «Note de Rachat») pas moins de huit (8) jours avant la date indiquée dans la Note de Rachat comme étant la date de rachat (la «Date de Rachat»). La Note de Rachat inclura (a) le nombre des actions rachetées, (b) le Prix de Rachat (c) la Date de Rachat et (d) la nature du Défaut justifiant le Rachat.

(iv) A la Date de Rachat, sous réserve que le Prix de Rachat a été payé en entier ou bien si l'Actionnaire Défaillant n'accepte pas un tel paiement, déposé en entier à la Caisse de Consignation de Luxembourg ou celui-ci restera à la disposition de l'Actionnaire Défaillant, la Société inscrira le rachat des actions dans le registre des actionnaires nonobstant toute discussion quand à l'existence d'un Défaut de la part de l'Actionnaire Défaillant ou un retard dans la délivrance par l'Actionnaire Défaillant des certificats des actions rachetées, lorsqu'il y'en a.

Nonobstant le droit de la Société de procéder à un Rachat Obligatoire, la Société peut également procéder au rachat de n'importe quelle de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de catégorie B peuvent uniquement être transférées avec l'accord écrit unanime de tous les détenteurs d'actions de catégorie A. Si un tel accord fait défaut, les détenteurs d'actions de catégorie B souhaitant vendre leurs actions peuvent demander à la Société de racheter leurs actions ou si la Société n'est pas en mesure de racheter ces actions de catégorie B, les détenteurs des actions de catégorie A doivent procurer que les actions de catégorie B offertes sont rachetées par toute personne désignée par ceux-ci et approuvés par vote unanime des détenteurs des actions de catégorie A. Pour une période de cinq ans à partir de la constitution de la Société, ces actions seront rachetées au montant le plus bas (i) du Prix de Rachat et (ii) le prix de rachat offert par le tiers, agissant de bonne foi, souhaitant acheter ces actions de catégorie B et après la période initiale de cinq ans après la constitution de la Société, ces actions seront rachetées au montant le plus haut (i) du Prix de Rachat et (ii) le prix de rachat proposé par le tiers, agissant de bonne foi, souhaitant racheter ces actions de catégorie B.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement si la majorité des administrateurs sont présents. Les résolutions prises lors des réunions du conseil d'administration le seront valablement par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs à l'assemblée des actionnaires.

En case de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sous réserve de ce qui précède, l'assemblée générale ou l'associé unique, selon le cas, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividende.

Toute distribution de dividende doit se faire dans l'ordre de priorité suivant:

1 Premièrement, les actions de catégorie A ont un droit prioritaire à la distribution de 100% des dividendes jusqu'à ce que le montant total cumulé des dividendes reçus par les actions de catégorie A depuis la constitution de la Société excède neuf cent trente millions euros (EUR 930,000,000,-) (le «Dividende Plafond»).

2 Ensuite le dividende est attribué aux actions de catégorie A et aux actions de catégorie B conformément à la part qu'elles représentent dans le capital social de la Société.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dans les conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions du présent article, le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Conseil d'Administration détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, y inclut sans limitation les frais de la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux actionnaires selon l'ordre de priorité suivant:

1 Premièrement, les actions de catégorie B ont un droit prioritaire à la distribution de 100% du boni de liquidation jusqu'à ce que le montant total cumulé des sommes reçues par les détenteurs des actions de catégorie B soit égal au produit de (i) la fraction du capital de la Société représentée par des actions de catégorie B multiplié par (ii) par le plus petit (x) du Dividende Plafond et (y) du montants des dividendes précédemment distribué aux détenteurs des actions de catégorie A.

2 Ensuite le boni de liquidation est attribué exclusivement aux actions de catégorie A.

Loi applicable

Art. 17. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Neuvième résolution

L'assemblée générale a décidé de ne prendre aucune résolution en relation avec le point 8 de l'ordre du jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à soixante-six mille euro (EUR 66.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Mouterde, D. Robyns, N. Gauzès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, Relation: LAC/2007/1020. — Reçu 61.180 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075030/211/604.

(070081605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

HK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 65.738.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007076689/203/11.

(070083077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

DH New Investment IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.075.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The founder is here represented by Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is DH NEW INVESTMENT IV S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which

the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to acquire (in Luxembourg and elsewhere), whether directly or indirectly, any real estate (including but not limited to industrial, commercial, financial and residential real estate), to finance such acquisitions, and also to create, acquire, finance and/or manage any other companies or other legal entities necessary to carry out the objects and also to manage and/or develop any real estate so acquired and finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners, present or represented, representing more than half of the capital.

If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of the votes cast of the partners, present or represented, regardless of the portion of the capital represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the managers toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by DHCRE II HoldCo II S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company DH NEW INVESTMENT IV S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mrs Valérie Scholtes, employee, residing at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr John Howard, Real Estate Principal, 20, Egerton Gardens, London, SW3 2DB, United Kingdom.

Each manager shall have personally and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office in 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Rachel Uhl, juriste, adresse professionnelle: 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi

longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera DH NEW INVESTMENT IV S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; d'acquérir (aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger), directement ou indirectement, des biens immobiliers (incluant mais ne se limitant pas aux immeubles industriels, commerciaux, financiers et résidentiels), de financer de telles acquisitions, et de créer, d'acquérir, de financer et/ou de gérer toutes autres sociétés ou entités légales nécessaires à l'accomplissement de son objet, ainsi que de gérer et de développer tout bien immobilier ainsi acquis; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés présents ou représentés et représentant plus de la moitié du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés présents ou représentés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par DHCRE II HoldCo II S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société DH NEW INVESTMENT IV S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Madame Valérie Scholtes, employée, demeurant à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur John Howard, Real Estate Principal, 20, Egerton Gardens, London, SW3 2DB, United Kingdom

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, Relation: LAC/2007/13028. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076241/211/354.

(070083190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Uplace Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Capucine S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 118.203.

L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAPUCINE S.A. (la «Société»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 118.203 et ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1805 du 27 septembre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Mademoiselle Aurore Sioen, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Liliane Peiffer, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel Detrembleur, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en UPLACE MANAGEMENT S.A. et modification afférente des statuts.

2. Démission de Madame Ann de Kelder de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat et décharge.

3. Nomination de Messieurs Romains Thillens et Christophe Blondeau avec effet immédiat comme nouveaux administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

4. Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société en UPLACE MANAGEMENT S.A.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). La Société adopte la dénomination UPLACE MANAGEMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Madame Ann de Kelder, de son mandat d'administrateur de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses fonctions en tant qu'administrateur jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer avec effet immédiat en tant que nouveaux administrateurs en remplacement de l'administrateur démissionnaire, leur mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012, les personnes suivantes:

1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 10, l'article 16 et le premier alinéa de l'article 23 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 10. (premier alinéa).** La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs» et individuellement un «Administrateur»). Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

« **Art. 16.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

« **Art. 23. (premier alinéa).** Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Sioen, L. Peiffer, C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007, Relation: EAC/2007/4274. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007075949/239/81.

(070083051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Patrimonium Opportunity II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 129.060.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, a «Limited Liability Private Investment Company» incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Companies Registration Office under the number 97332, having its registered office at Blake House, 19C, Town Range, Gibraltar,

here represented by Mr Sébastien Wiander, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 June 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is to hold and to administer own real property holdings as long-term investments and to rent out such property for its own account.

The Company may borrow in any kind or form hold cash deposits and bonds to an extent which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PATRIMONIUM OPPORTUNITY II S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Shares are freely transferable among shareholders. According to the Law on Commercial Companies, transfers of shares to non-shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The corporation is committed either by the sole Manager of the Company or the joint signatures of any two Managers or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of Managers (Managers A and Managers B) the company will be committed by the joint signatures of a Manager A and a Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Thursday of May at 10 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The one hundred and twenty-five (125) shares have been entirely subscribed by PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

1. The sole shareholder of the Company decides to appoint LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, as sole Manager of the Company.

The duration of its mandate is unlimited.

2. The address of the Company is fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, une «Limited Liability Private Investment Company», constituée et existant sous le droit de Gibraltar, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 97332, ayant son siège social à Black House, 19C Town Range, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Sébastien Wiander, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 12 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la détention et l'administration de biens immeubles en tant qu'investissements à long terme et la location de ces biens pour son compte propre.

La Société peut emprunter sous toutes formes. La société peut détenir du cash et des obligations pour autant qu'elle le juge utile à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination PATRIMONIUM OPPORTUNITY II S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. D'après la loi luxembourgeoise, les transferts de parts sociales à des tiers non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou les signatures conjointes de 2 gérants ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Si l'assemblée générale des associés décide de créer 2 catégories de gérants (gérants A et gérants B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de mai à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Décision de l'associé unique

1. L'Associé unique de la Société décide de nommer comme gérant unique la société LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130.

La durée de son mandat est illimitée.

2. L'adresse du siège social est fixée au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wiander, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2007, Relation: EAC/2007/7105. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007076267/239/214.

(070082940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.771.

—
RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est glissée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue, suite à la constitution, en date du 21 avril 2004.

Les statuts ont été déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004, et ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706, du 8 juillet 2004.

DELOITTE & TOUCHE SA a été nommé commissaire aux comptes, et a été inscrit auprès du RCS sous le numéro RCS B 35085.

Il y avait en fait lieu de lire: DELOITTE & TOUCHE SA, RCS B 67895.

Pour mention déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076495/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47612 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007075847/211/12.

(070082260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

AUB French Logistics No 2 Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.808.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour AUB FRENCH LOGISTICS NO 2 COMPANY S.à r.l., Société à responsabilité limitée

C. Speecke
Gérant

Référence de publication: 2007075896/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07637. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Jing Tai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 94.924.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075215/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06178. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

EOIV Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 97.346.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EOIV MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007075342/6571/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09360. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.
